

DÉLIBÉRATIONS

**SEANCE du vendredi 27/11/2020
A 18H00**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation

23/11/2020

Date d'affichage

23/11/2020

Objet de la délibération N°2020/52

Objet : Parc photovoltaïque

ARRIVÉ LE :

- 3 DEC. 2020

PREFECTURE DU LOT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 03/12/2020

Et publication ou notification

du 04/12/2020

Le Maire,

TEYSSÉDRE

Patrick



Le vingt sept novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents ou représentés : Patrick TEYSSÉDRE, Jean-Louis EYROLLE, Jean-Claude PRADEL, Isabelle LAGARRIGUE, Alain VINNAC, Valérie BORRELL, Hugo RUILHES, Isabelle ROUX, Marie-France WAGNER, Martine DANCLA, Matthieu EBBESSEN-GOUDIN

Excusés :

-

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur TEYSSÉDRE Patrick.

Jean-Louis EYROLLE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 juillet 2020, les membres du conseil à l'unanimité moins une abstention se sont déclarés favorables au projet de parc photovoltaïque de la société TOTAL QUADRAN.

Depuis ce conseil cette société a déposé le 2 septembre 2020 sous le numéro PC 046 320 20 90005 un permis de construire dont l'instruction est faite par les services de l'état.

A ce titre il a été demandé par les services de l'état, à la commune, ainsi qu'aux communes voisines concernées de près par ce projet et différents services et institutions départementaux, de se prononcer sur son impact environnemental, pour cela ils ont transmis l'étude de la société TOTAL QUADRAN.

Cette étude environnementale très détaillée qui nous avait été remise lors du dépôt du permis, complète le document de présentation qui avait été transmis le 10 juillet dernier qui avait servi de base aux débats du conseil du 10 juillet 2010.

Les éléments essentiels de cette étude de 390 pages ont été commentés par les membres du conseil. Ils portent notamment sur la description du projet, les enjeux, l'installation du parc et son démantèlement, l'étude du site, la visibilité du parc, l'impact économique, le raccordement au poste source, la perception de son implantation, immédiate et lointaine et enfin son incidence dans le périmètre du PNR et du site NATURA 2000.

DÉLIBÉRATIONS

L'examen de ces éléments a alimenté de nombreux débats.

Après que chacun se soit exprimé sur ce dossier sensible, il a été passé au vote.

Sur dix votes pouvant s'exprimer il y a eu 9 votes favorables et 1 abstention (Madame LAGARRIGUE Isabelle étant concernée à titre individuel en tant que propriétaire d'une parcelle concernée par le projet, à la demande du Maire Madame LAGARRIGUE Isabelle n'a pas pris part au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la construction de la centrale photovoltaïque considérant que ce projet n'a pas d'incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

TEYSSÈDRE Patrick



ARRIVÉ LE :
- 3 DEC. 2020
PREFECTURE DU LOT